

**ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

## ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Assemblée de la francophonie de l'Ontario

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme l'explique la note complémentaire 2, l'organisme impute aux résultats de l'exercice en cours ses améliorations locatives et les acquisitions d'équipement informatique et équipement de bureau, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ces normes exigent que les immobilisations soient inscrites à l'actif au moment de leur acquisition et amorties en charges dans l'état des résultats sur leur durée de vie utile. Si les améliorations locatives, l'équipement informatique et l'équipement de bureau avaient été inscrits à l'actif et amortis sur leurs durées de vie utile estimative, la charge d'amortissement des immobilisations de l'exercice aurait été de 18 546 \$ (2021 : 16 645 \$) et l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges aurait diminué de 10 583 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (2021 : 12 123 \$). Le solde d'ouverture de l'actif net non affecté aurait par conséquent été supérieur de 77 860 \$ (2021 : 65 737 \$) et les immobilisations auraient été de 68 335 \$ (2021 : 77 860 \$) à l'état de la situation financière.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
**T** 613 745-8387  
**F** 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à  
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 21 juin 2022

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions de projets (annexe A)	3 076 326 \$	3 299 665 \$
Subvention de programmation - Patrimoine canadien	1 408 956	1 250 856
Ventes de services et autres	106 696	137 971
Commandites et dons	77 691	40 450
Programmes de stagiaires – JCT et Service Canada	62 663	86 187
Adhésion des membres	39 618	37 132
	<b>4 771 950</b>	<b>4 852 261</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	1 416 793	1 201 982
Promotion et communications	255 039	227 939
Honoraires de sous-traitants	168 961	220 918
Congrès, conseil d'administration et déplacements	97 887	63 028
Loyer, services publics et frais d'occupation	73 888	105 425
Papeterie, impression et frais de bureau	65 139	81 813
Honoraires de la présidence	51 406	45 295
Télécommunications	20 484	18 477
Cotisations	11 899	19 079
Site Web	11 768	595
Formation et recrutement de personnel	7 600	5 249
Assurances	7 483	6 338
Honoraires professionnels	22 816	48 137
Intérêts et frais de service	3 624	3 323
Charges imputées aux projets (note 3)	(519 149)	(530 418)
	<b>1 695 638</b>	<b>1 517 180</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT</b>		
<b>CHARGES DE PROJETS</b>	<b>3 076 312</b>	<b>3 335 081</b>
<b>CHARGES DE PROJETS (annexe B)</b>	<b>(3 076 326)</b>	<b>(3 299 665)</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT</b>		
<b>AUX CHARGES</b>	<b>(14) \$</b>	<b>35 416 \$</b>

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5

	Non affecté	Réserve pour éventualités	Fonds Florent Lalonde	2022 Total	2021 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>3 679 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>15 581 \$</b>	<b>194 260 \$</b>	158 844 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(14)	-	-	(14)	35 416
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>3 665 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>15 581 \$</b>	<b>194 246 \$</b>	194 260 \$

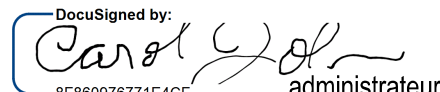
**ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2022****6**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	96 442 \$	409 526 \$
Dépôt à terme, 0,40 %, échéant le 21 décembre 2022	109 451	108 961
Débiteurs (note 4)	76 437	149 544
Subventions et contributions à recevoir	242 838	49 015
Frais payés d'avance	11 925	24 358
	<b>537 093 \$</b>	<b>741 404 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus (note 6)	196 273 \$	341 108 \$
Produits reportés (note 7)	106 574	166 036
	<b>302 847</b>	<b>507 144</b>
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 8)	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
	<b>342 847</b>	<b>547 144</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	3 665	3 679
Affectations internes (note 9)		
Réserve pour éventualités	175 000	175 000
Fonds Florent Lalonde	15 581	15 581
	<b>194 246</b>	<b>194 260</b>
	<b>537 093 \$</b>	<b>741 404 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DocuSigned by:  
  
 554E56FEC765496...

administrateur

DocuSigned by:  
  
 9F960076774E4CF...

administrateur



# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

7

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(14) \$	35 416 \$
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Débiteurs	73 107	61 275
Subventions et contributions à recevoir	(193 823)	(25 024)
Frais payés d'avance	12 433	15 849
Créditeurs et frais courus	(144 835)	153 035
Produits reportés	(59 462)	92 365
	(312 580)	297 500
	(312 594)	332 916
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette du dépôt à terme	(490)	(1 334)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Produit de la dette à long terme	-	40 000
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(313 084)</b>	<b>371 582</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>409 526</b>	<b>37 944</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>96 442 \$</b>	<b>409 526 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, une corporation privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, a pour objet de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits des francophones en Ontario et de représenter l'Ontario français sur les scènes municipale, provinciale, nationale et internationale. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses salaires et de ses charges de fonctionnement à titre de charges de projets selon le budget approuvé de l'accord de contribution ou de subvention, lequel est établi en fonction des besoins réels de l'organisme pour chaque projet.

### Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et les contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits d'inscription, de commandites et du symposium sont comptabilisés lorsque l'événement sous-jacent a lieu. Les ventes de services sont comptabilisées lorsque les services sont rendus. Les produits d'adhésion reçus sont comptabilisés linéairement sur la durée d'adhésion d'un an se terminant le 31 mars.

### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée.

### Immobilisations

Les améliorations locatives, l'équipement informatique ainsi que l'équipement de bureau sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

10

### 3. VENTILATION DES CHARGES

Une partie des charges de salaires et avantages sociaux ainsi que des charges de fonctionnement administratives d'un montant total de 519 149 \$ (2021 : 530 418 \$) ont été ventilées à titre de charges de projets comme suit :

	Salaires et avantages sociaux		Charges de fonctionnement	
	2022	2021	2022	2021
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	109 032 \$	85 252 \$	7 700 \$	17 000 \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	93 782	37 129	39 231	14 502
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	68 514	7 682	9 600	6 900
Patrimoine canadien - Tables MREF	64 241	13 979	11 000	2 000
Fondation Trillium de l'Ontario - Service d'accompagnement au financement	58 000	100 800	19 900	42 890
Patrimoine canadien - ONN	34 149	-	4 000	-
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	-	54 919	-	24 898
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	-	50 400	-	-
Patrimoine canadien - Bonjour/Welcome	-	30 287	-	4 712
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	-	12 668	-	-
Patrimoine canadien - Planification stratégique communautaire	-	-	-	3 400
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	-	8 082	-	12 918
	<b>427 718 \$</b>	<b>401 198 \$</b>	<b>91 431 \$</b>	<b>129 220 \$</b>

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

11

### 3. VENTILATION DES CHARGES (suite)

- a) Les charges de fonctionnement ventilées aux projets comprennent principalement le loyer, les services publics et frais d'occupation, les honoraires professionnels, la papeterie, l'impression et frais de bureau et les honoraires de sous-traitants.

### 4. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	64 206 \$	99 246 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	12 231	50 298
	<b>76 437 \$</b>	<b>149 544 \$</b>

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel plus 3 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale. Au 31 mars 2022, la marge de crédit n'est pas utilisée.

### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	180 909 \$	308 413 \$
Sommes à remettre à l'État	15 364	32 695
	<b>196 273 \$</b>	<b>341 108 \$</b>

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

### 7. PRODUITS REPORTÉS

La variation des produits reportés au cours de l'exercice est la suivante :

	2022	2021
Solde au début	166 036 \$	73 671 \$
Plus : montant octroyé durant l'exercice	38 224	126 261
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(97 686)	(33 896)
Solde à la fin	106 574 \$	166 036 \$

Les produits reportés représentent des sommes reçues pour des activités devant se poursuivre au cours des prochains exercices et se détaillent comme suit :

	2022	2021
Subventions et contributions reportées		
JCT	4 981 \$	- \$
Patrimoine Canadien - MREF	-	27 241
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - FedNor	-	5 671
Ottawa ville bilingue	-	1 001
Autres produits reportés		
Commandites - AGA	38 000	43 275
Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario (FARFO)	30 620	62 360
Adhésion des membres	23 148	22 233
Droits linguistiques	9 825	4 255
	106 574 \$	166 036 \$

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

### 8. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2023 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2023, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date <sup>(a)</sup>	40 000 \$	40 000 \$

- a) En vertu du programme fédéral pour le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, l'organisme recevra une subvention de 20 000 \$ si le prêt est entièrement remboursé avant décembre 2023. L'organisme a immédiatement constaté la subvention de 20 000 \$ à titre de réduction du prêt. Si l'organisme n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 60 000 \$ et la perte sera constatée dans l'exercice alors en cours.

### 9. AFFECTATIONS INTERNES

Une portion du capital de l'organisme est restreinte car celui-ci doit satisfaire à certaines exigences d'utilisation des affectations internes.

#### Réserve pour éventualités

Cette réserve a été établie en prévision de charges majeures ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le Comité de finances et de vérification. L'organisme vise à atteindre un montant représentant trois mois d'opération afin d'assurer sa survie en cas de coupures budgétaires importantes.

#### Fonds Florent Lalonde

Un don de 15 581 \$ reçu de la succession de monsieur Florent Lalonde a été restreint par les membres du conseil d'administration et doit servir à assurer l'avenir de la francophonie ontarienne. Un prix est décerné annuellement par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario en l'honneur de monsieur Florent Lalonde.

### 10. PLACEMENT - FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

Au cours de l'exercice 2010-2011, l'Association a investi un montant auprès de la Fondation franco-ontarienne (la Fondation). Ce fonds est maintenu en fiducie par la Fondation à perpétuité. La Fondation remet annuellement un montant à l'Association dans les limites du rendement obtenu par le Fonds.

La juste valeur du fonds en date du 31 mars 2022 est de 8 345 \$ (2021 : 6 830 \$).

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution. Environ 71 % du total des comptes clients sont à recevoir de trois organismes. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

## 12. ÉVENTUALITÉS

### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

## 13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location de bureaux échéant en juillet 2023 totalisent 84 133 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	63 100 \$
2024	21 033 \$



# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

15

	2022	2021
<b>ANNEXE A - SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE PROJETS</b>		
<b>Fédérales</b>		
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Programme de développement du Nord de l'Ontario	467 279 \$	25 429 \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	322 251	344 749
Patrimoine Canadien - Table MREF	87 241	15 979
Patrimoine canadien - ONN	45 000	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Livre blanc économie	19 150	-
Patrimoine canadien - Plan stratégique communautaire	-	44 600
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	-	1 500 000
Patrimoine canadien - Bonjour Welcome	-	50 000
<b>Autres</b>		
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	2 000 000	1 000 000
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	100 000	219 240
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	20 000	28 268
Secrétariat aux relations canadiennes Québec - Programme d'appui à la francophonie canadienne	12 910	-
Fédération de la jeunesse canadienne-française - Dépasse toi	2 495	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	-	50 400
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	-	21 000
	<b>3 076 326 \$</b>	<b>3 299 665 \$</b>

# ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

16

	2022	2021
<b>ANNEXE B - CHARGES DE PROJETS</b>		
<b>Fédérales</b>		
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Programme de développement du Nord de l'Ontario	467 279 \$	25 429 \$
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Effet multiplicateur	322 251	344 749
Patrimoine Canadien - Tables MREF	87 241	15 979
Patrimoine canadien - ONN	45 000	-
Innovation, Sciences et Développement économique Canada - Livre blanc économie	19 150	-
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario - Fonds d'aide et de relance régionale	-	1 500 000
Patrimoine Canadien - Bonjour Welcome	-	50 000
Patrimoine canadien - Plan stratégique communautaire	-	44 600
<b>Autres</b>		
Ministère des Affaires francophones de l'Ontario	2 000 000	1 000 000
Fondation Trillium de l'Ontario - Impact collectif	100 000	219 240
Fondation Trillium de l'Ontario - Congrès	20 000	28 268
Secrétariat aux relations canadiennes Québec - Programme d'appui à la francophonie canadienne	12 910	-
Fédération de la jeunesse canadienne-française - Dépasse toi	2 495	-
Fondation Trillium de l'Ontario - Capacité	-	50 400
ACFO d'Ottawa - Ottawa Bilingue	-	21 000
	<b>3 076 326 \$</b>	<b>3 299 665 \$</b>